

Saint-Germain-Laval

Commune dynamique des bords de Seine

N°136



**Elections
législatives**

P.15

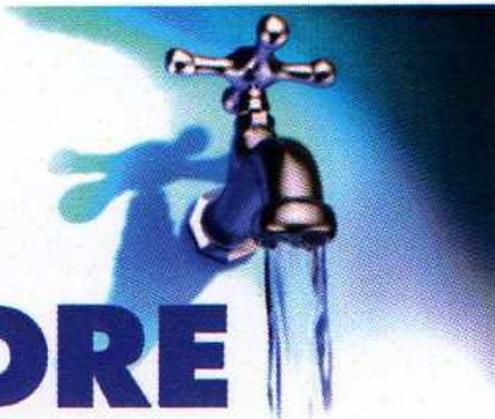
Budget communal 2017

p.12

Les vacances au centre de loisirs « Nathalie »

p.16

PLOMBERIE CHAUFFAGE MARTIN ALEXANDRE



DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE

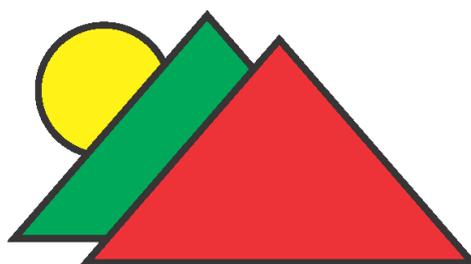
3, rue de la Voie Creuse (Gardeloup)
77130 Saint-Germain-Laval
Mob. 06 31 67 08 03
Tél. 01 60 74 22 15
alexandre.martin35@orange.fr



SEINE ET MARNE CONSTRUCTIONS

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENT

- Rénovation
- Extension
- Maison individuelle
- Isolation
- Couverture



Construit et rénove pour vous

Tél. : 01 64 70 01 11

www.smc77.com

8, rue du Pharle - ZI • 77130 MONTEREAU

SIRET 440 078 046 00024

Saint-Germain-Laval

Commune dynamique des bords de Seine



EDITO DU MAIRE

Les mois d'avril et de mai ont été bien remplis :

- préparation et vote du budget de la commune pour l'année 2017 avec l'annonce de réalisations très attendues comme le terrain de boules au Stade de Pontville ou le parcours de santé dans la Prairie, sans oublier la première tranche de réhabilitation de notre église,
- organisation des élections présidentielles,
- Bric-à-brac du Comité des Fêtes à Nanon.

Juin s'annonce également bien complet, tant les événements annoncés sont riches :

- Festival Confluence à Montereau les 09 et 10 juin,
- Elections législatives les 11 et 18 juin,
- Fête du Club de Judo le 16 juin,
- Tournoi de Football le 17 juin,
- Gala du Club de Gymnastique le 24 juin, ...

Il faut souligner l'engagement constant des associations et de leurs bénévoles qui travaillent au quotidien pour offrir un panel d'activités variées sur notre commune pour le plaisir de nos concitoyens.

Je tiens également à remercier notre personnel technique et administratif qui a été et sera à pied d'œuvre pour l'organisation des journées électorales.

Une fois ces dates passées, nous pourrons enfin penser aux grandes vacances qui approchent !!

Notre centre de loisirs sera opérationnel pour accueillir les enfants, il reste encore des places, donc n'hésitez pas à vous renseigner.

Quant à ceux qui ont choisi de partir en colonie avec la commune, ils trépignent d'impatience à l'idée de passer encore de très bons moments au bord de la mer.

Le Maire

Marie-Claude de SAINT LOUP



Ouvert du lundi au samedi
De 9h à 11h et de 14h à 18h

Jean-Marc COMAILLE
26 rue de la Voie Creuse
77130 Saint-Germain-Laval

comailleauto77@gmail.com

06 15 18 76 15

Entretien – Réparation toutes marques



Société agréée de services

Prestations aux enfants

- Garde d'enfants de plus de 3 ans et aide aux devoirs
- Accompagnement lors des loisirs et au sport



Prestations administratives

- Aide à la compréhension des documents
- Aide à la rédaction des courriers et dossiers (impôts, APA...)



Prestations informatiques

- Utilisation d'un ordinateur et des composants
- Initiation aux logiciels de traitement de texte et Internet



Prestations ménagères

- Entretien du linge et du logement
- Courses et préparation des repas



Prestations jardinage et bricolage

- Petit jardinage, tonte, taille des haies, décapage
- Petits travaux de réparation, assistance bricolage



MFC décliné par la 77 01 43 - Ne pas prêter sur le voie publique

JACQUELINE

06 18 84 65 35

Aides Financières :

- Aide du Gouvernement**
- Réduction d'impôts de 50% ou d'un crédit d'impôts.
 - Le chèque emploi service : vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 50% sur l'heure d'accompagnement au titre d'emploi d'un salarié à domicile.

Allocations et Financements

- APA Allocation Personnalisée à l'Autonomie
- Mutuelles (Mondial Assistance...)
- Caisses de retraite (CNAV, CNRAV...)

E-mail : plurielleservices@free.fr

Agrément n° 750394660 - Siret n° 750 394 660 00013 - APE : 9609Z

TAXI MIMOUNI

Conventionné Sécurité Sociale

TOUTES DISTANCES

Gare - Aéroport - Hôpitaux - Cliniques

Transport de malade assis

Transport de personnes à mobilité réduite (véhicule 9 places)

Colis et plis urgents



77130 MONTEREAU FAULT-YONNE

☎ 06.07 49 93 51

01 64 32 47 67

R.J.M. 509 276 061 RM77N21 - APE 4932 Z

sarl EESM BERMUDEZ



PELLE MÉCANIQUE
FONÇAGE
ECLAIRAGE PUBLIC
FEUX TRICOLORES
ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE
ÉVÉNEMENTIEL



Siège Social

6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL

Tél. : 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56

eesm@wanadoo.fr

Saint Germain Laval

vous informe

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

Compte-rendu du Conseil Municipal	p.6
Budget communal	p.11
Résultats des élections présidentielles à Saint-Germain-Laval	p.14
Elections législatives	p.15

ENFANCE - JEUNESSE

ALSH « Nathalie »	p.16
Rentrée scolaire 2017 / 2018	p.17

VIE CULTURELLE

Médiathèque , <i>Le Manoir</i> ,,	p.18
-----------------------------------	------

VIE LOCALE

Cérémonie du 1 ^{er} mai	p.19
Cérémonie du 08 mai	p.20
Desserte de l'arrêt « Merlange »	p.21

VIE ASSOCIATIVE

p.22

INFORMATIONS

p.26

AGENDA

p.31

Compte-rendu du Conseil Municipal



Conseil Municipal

PRESENTS :

- Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Messieurs AUTHIER Bernard, HUSSON Michel, FONTAN Michel,
- Mesdames CHEVAL Michèle, VIRIN Catherine, AUGÉ Elisabeth, BOTREL Dominique, BONHOMME Florence, TRINCHEAU-MOULIN Georgette,
- Messieurs BERTHIER Hervé, TYCHENSKY Jean,
- Messieurs MARTINEZ Jean-Claude, LE GOFF Philippe, Conseillers d'opposition

Absents représentés :

- Monsieur HALLART Frédéric, représenté par Monsieur AUTHIER Bernard,
- Monsieur FAGIS Christophe, représenté par Monsieur BERTHIER Hervé,
- Madame TELLIER Aline, représentée par Monsieur TYCHENSKY Jean,
- Monsieur MADELENAT François, représenté par Monsieur MARTINEZ Jean-Claude,

Absents :

- Messieurs DUDILLIEU Dany, MARTIN Olivier, Mesdames DUHAMEL Nathalie, LE BEUX Véronique
- Madame ARNOUT Florence, Conseillère d'opposition

Secrétaire de séance : Madame AUGÉ Elisabeth

Madame le Maire indique que, dans les Affaires et questions diverses, seront vus :

- Frais de scolarité – Année scolaire 2016/2017 ;
- Convention avec le Département de Seine-et-Marne pour une action de formation organisée par la Médiathèque Départementale ;
- Information sur le PLUi.

Elle demande aux conseillers présents s'il y a d'autres questions diverses ? Les colis de Noël pour les seniors.

1 -Approbation du compte-rendu du Conseil Public du 14 Décembre 2016

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Public du 14 Décembre 2016.

Séance du Mercredi 22 février 2017

2 – Modification des statuts du SITCOME suite à l'adhésion de 3 nouvelles communes

Madame le Maire expose au Conseil que le Comité Syndical du SITCOME a voté à l'unanimité l'adhésion des communes de Courcelles-en-Bassée, Salins et Echouboulains ; celles-ci ayant également décidé d'adhérer au SITCOME à l'unanimité.

De plus, elle précise que le Comité Syndical a également voté à l'unanimité le fait de pouvoir conventionner avec des communes ou communauté de communes autres que celles de l'intercommunalité, afin que ces dernières puissent bénéficier de l'expérience professionnelle et de la technicité des agents du SITCOME, sur son service de Transports à la demande.

Aussi, cela engage une modification des statuts qui devront être modifiés en conséquence, notamment les articles 1 et 2.

Il convient donc, aux termes de l'article L.5211-20, à compter du 15/12/2016 date du Comité Syndical du Syndicat ayant voté l'adhésion de ses 3 communes, que chaque commune se prononce sur la modification des statuts.

Après un large débat, le Conseil vote avec 10 voix Contre (Messieurs AUTHIER, HALLART, FONTAN, BERTHIER, FAGIS, HUSSON, TYCHENSKY, Mesdames BONHOMME, TELLIER, TRINCHEAU-MOULIN), **4 voix Pour** (Mesdames de SAINT LOUP, CHEVAL // Messieurs MARTINEZ, MADELENAT, Conseillers d'opposition) et **3 Abstentions** (Mesdames VIRIN, BOTTREL // Monsieur LE GOFF, Conseiller d'opposition) sur la modification des statuts du SITCOME ; le Conseil est « Pour » l'adhésion de Salins et Courcelles-en-Bassée, mais « Contre » l'adhésion d'Echouboulains.

3 – Avis du Conseil Municipal sur le Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée des chemins ruraux

Le Conseil décide, à l'unanimité :

Article 1 : d'abroger la délibération du 28/06/1999,

Article 2 : d'émettre un avis « favorable » au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée annexé à la présente délibération,

Article 3 : d'accepter l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, des chemins ruraux tels que désignés dans l'annexe à la présente délibération.

4 – Avis du Conseil Municipal sur son rattachement administratif à l'arrondissement de Fontainebleau ou sur son maintien à l'arrondissement de Provins

Madame le Maire expose au Conseil que, suite à un problème de réception sur la boîte mail de la mairie, le courrier de Monsieur MARX, Préfet de Seine-et-Marne, n'a pas été reçu en son temps.

Il était demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer avant le 18/10/2016 sur le rattachement administratif de la commune visant à adapter les limites territoriales des arrondissements à la carte des intercommunalités constituées au 1^{er} Janvier 2017, comme suit :

- Option 1 : rattachement administratif de l'ensemble des communes adhérant à la Communauté de Communes du Pays de Montereau à l'arrondissement de Fontainebleau,
- Option n° 2 : maintien de ce même territoire dans l'arrondissement de Provins.

La Commune de Montereau-Fault-Yonne a acté l'option n° 1 ; de plus, les communes nouvellement adhérentes à la CCPM étaient également rattachées à l'arrondissement de Fontainebleau.

Malgré ces démarches, le Préfet de la Région Ile-de-France a décidé, par arrêté préfectoral, de rattacher le canton de Montereau-Fault-Yonne à l'arrondissement de Provins.

Aussi, il convient de se prononcer sur l'option à retenir.

Après un large débat, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas prendre de délibération et demande à Madame le Maire de répondre à Monsieur JEGO, par courrier, pour indiquer que le conseil municipal de Saint-Germain-Laval après en avoir longuement débattu est en accord avec la décision du Préfet de Région pour le maintien de son rattachement à l'arrondissement de Provins.

Monsieur TYCHENSKY précise qu'à chaque fois que les services de la CCPM vont présenter des dossiers de DETR à Provins, ils reviennent avec des subventions. Il indique que Fontainebleau a déjà 3 grosses communautés de communes, alors que Provins n'a que deux grosses communautés de communes dont la nôtre. Quid si nous nous rattachons à Fontainebleau ? La décision du Préfet de Région a donc été de maintenir un équilibre dans le rattachement des communes.

Compte-rendu du Conseil Municipal

Monsieur MARTINEZ précise que le conseil ne va pas prendre une délibération qui va à l'encontre de la décision du Préfet de Région.

5 – Acompte de subventions aux associations avant le vote du Budget Primitif 2017

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à accorder un acompte de subvention, avant le vote du budget 2017, aux associations qui en feraient la demande ; acompte à hauteur maximum d'un tiers du montant de la subvention allouée l'année précédente.

6 – RIFSEEP – complément de la délibération en date du 14/12/2016 avec les grades d'Adjointes techniques, d'agents de maîtrise, adjoints du patrimoine, assistants de conservation du patrimoine – en attente de publication des décrets d'application

Madame le Maire rappelle au Conseil que, lors de la séance du 14/12/2016, le RIFSEEP a été acté à la majorité avec une mise en place au 1^{er} Janvier 2017.

Néanmoins, certains cadres d'emplois n'avaient pu être intégrés faute de textes réglementaires et d'équivalence d'emplois entre l'Etat et les Collectivités Locales.

Il convient donc de modifier notre délibération en incluant les cadres d'emplois suivants :

- Filière technique : Agents de maîtrise, Adjointes techniques territoriaux,
- Filière culturelle : Assistants de conservation du Patrimoine, Adjointes du Patrimoine territoriaux.

La mise en place du RIFSEEP pour ces cadres d'emplois sera effective sous réserve de la publication des textes le permettant. Dans l'attente, les agents conserveront le régime indemnitaire actuel.

Le projet de délibération a été soumis à l'avis du Comité Technique du CDG77, dont nous dépendons, le 21/02/2017 et a reçu un avis favorable.

Le Conseil décide à la majorité (16 voix Pour – 1 voix Contre (M. HUSSON Michel) - 1 Abstention (M. BERTHIER Hervé) le complément de la délibération prise le 14/12/2016, ayant le même objet, pour l'instauration du RIFSEEP à compter du 1^{er} Janvier 2017, pour les fonctionnaires, les agents non-titulaires

de droit public ou agents relevant des cadres d'emploi ci-dessus :

- l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) dans les conditions indiquées ci-dessus,
- le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) dans les conditions indiquées ci-dessus et dès sa mise en œuvre complète à l'Etat pour pouvoir l'appliquer à la FPT selon le principe de parité,
- de prévoir la possibilité du maintien, à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'Article 88 de la loi du 26 Janvier 1984,
- de décider que les montants maxima (plafonds) évolueront selon les mêmes conditions que ceux des fonctionnaires de l'Etat,
- de modifier les dispositions contraires ou qui n'existent plus, contenues dans les délibérations antérieures sur le régime indemnitaire (Délibérations en date du 09/12/2004, du 14/12/2006 et du 26/01/2012, hormis pour la Filière Culturelle [Assistants de conservation du Patrimoine] et la Filière Technique [Adjointes Techniques et Agents de Maîtrise] dans l'attente de la publication des textes),
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

7 – Modification de la régie de recettes « Locations – Revenues des immeubles » à compter du 1^{er} Mars 2017

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à modifier, à compter du 1^{er} Mars 2017, la régie de recettes créée par délibération en date du 19/12/2012 pour les « Locations et les Revenus des immeubles », pour y inclure les recettes lors de l'achat de concessions au cimetière de Saint-Germain-Laval.

Pour rappel les tarifs des concessions sont les suivants :

Type de concessions	15 ans	30 ans
Traditionnelle	45 Euros	90 Euros
Casier du Columbarium	75 Euros	150 Euros
Cavurne	60 Euros	120 Euros

Séance du Mercredi 22 février 2017

L'intitulé de cette régie sera donc : « Locations – Revenus des immeubles – Concessions Cimetières ».

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

8 – Frais de scolarité – Année scolaire 2016/2017

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- de rembourser aux communes extérieures les frais scolaires des enfants de Saint-Germain-Laval qui y sont scolarisés,
- demander aux communes d'origine, le remboursement des frais relatifs à leurs enfants scolarisés dans nos groupes scolaires,
- fixer la participation à 550,00 € par élève.

9 – Convention avec le Département de Seine-et-Marne pour une action de formation organisée ar la Médiathèque Départementale

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégué à signer la convention de mise à disposition des locaux de la Médiathèque de Saint-Germain-Laval en vue d'une action de formation organisée par la Médiathèque Départementale, le 28 Septembre 2017, dans le cadre de la professionnalisation des personnels de bibliothèque et des acteurs culturels.

10 – Information sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme inter-communal)

Madame le Maire souhaite apporter des informations concernant la compétence PLUi éventuellement transférée à la CCPM (Communauté de Communes du Pays de Montereau).

Elle indique qu'autrefois, la commune de Saint-Germain-Laval avait un POS (Plan d'Occupation des Sols). Un PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été lancé et approuvé en 2005, puis révisé en 2007.

Par ailleurs, la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) indique que les communes de la CCPM pourraient avoir un PLUi.

Il s'agit ainsi de contenir l'étalement urbain. Elle précise que le PLU de Montereau n'aurait rien à avoir avec ceux des petites communes.

Le PLUi concernerait les autres communes de la CCPM. Les Maires et les conseils municipaux seraient toujours consultés et les Maires continueraient à autoriser et signer les permis de construire. Ainsi, aucune prérogative n'est donc perdue par les Maires des communes.

Cependant, quelques communes ont décidé de prendre une délibération refusant ce PLUi car elles pensent ne plus être maîtresses dans ce domaine.

Le PLUi ne peut imposer les constructions ou les modifications de PLU contraires aux décisions d'un conseil municipal. Ce PLUi doit être en accord avec le SCOT (schéma de cohérence territorial), avec le Plan Local d'Habitat, avec le Plan Local de Déplacements. Tout se ferait en accord avec l'intercommunalité.

Il faut souligner un autre élément favorable : les modifications du PLUi sont prises en charge conjointement avec la Commune intéressée et la CCPM.

En conclusion, Madame le Maire propose au Conseil de ne pas prendre de délibération pour refuser ce transfert de compétences PLUi à la CCPM et elle demande l'avis des membres du Conseil.

Monsieur HUSSON indique que chaque révision du PLU représente un coût. Si la commune passe en PLUi, la CCPM prend-elle en charge le coût de cette révision ?

Monsieur AUTHIER répond par l'affirmative et ajoute que des subventions peuvent être accordées à la CCPM dans ce cadre.

Monsieur TYCHENSKY rappelle qu'il faut être en accord avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et donc aller vers un PLUi. Il souligne un blocage intellectuel des Maires qui ont peur de perdre la signature et leur légitimité.

Madame le Maire insiste sur le fait que chaque maire gardera son autonomie pour sa part communale dans le PLUi.

Monsieur MARTINEZ demande si des constructions qui ne seraient pas souhaitées, pourraient être imposées quand même ?

Madame le Maire répond que non, chaque maire reste signataire.

Monsieur AUTHIER fait part que beaucoup de communes sont contre car elles ont le sentiment que les services intercommunaux viennent empiéter sur leurs prérogatives communales. Ils pensent avec raison qu'au fur et à mesure, il y aura une constitution d'agglomération et que les

Compte-rendu du Conseil Municipal

communes vont « se faire manger ». Il y aura des regroupements de communes.

Madame le Maire précise que rien ne prouve qu'en 2020, nous ne serons pas obligés de nous regrouper avec des communes limitrophes à notre territoire et, d'ici quelques années, nous serons obligés d'avoir un PLUi.

Monsieur TYCHENSKY précise que la loi ALUR transfère automatiquement au 23/03/2017 les PLU des communes aux intercommunalités, sauf si 20 ou 25 % des communes sont contre. Ce quota a été largement dépassé car Montereau-Fault-Yonne ne veut pas.

Monsieur AUTHIER indique également que certaines communes ont refusé que les services de la Communauté de Communes instruisent leurs dossiers de permis de construire.

Madame le Maire conclut en indiquant que le conseil municipal, au vu de cette discussion, ne prendra pas de délibération pour refuser ce PLUi.

11- Colis de Noël pour les séniors

Monsieur MARTINEZ souhaite savoir pour quelles raisons les colis de Noël n'ont pas été commandés au commerçant habituel ? Madame le Maire indique que c'est une mutualisation de service qui a permis de faire des économies sur le budget du CCAS, environ 3.000 €. Monsieur MARTINEZ indique que c'est un choix motivé uniquement par rapport au prix ? Madame le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur HUSSON précise qu'à priori, la qualité ou la nature du colis n'a pas été dénaturée. Madame le Maire répond que suivant les personnes, les avis étaient divergents.

Monsieur MARTINEZ trouve un peu choquant que ce choix ait été fait car il y a environ 60 ou 70 personnes qui fréquentent régulièrement ce commerce et qu'il faut le préserver. Il souligne que, par rapport aux travaux lancés pour la 1^{ère} phase de réhabilitation de l'Eglise (soit 100.000,00 €/an sur 3 années), 3.000 € ne représentent pas grand-chose sur le budget de la commune, qui se porte bien suivant le rapport fait au dernier conseil.

Madame le Maire précise que ces « substantielles économies » ont tout de même permis de faire des aides supplémentaires à des personnes nécessiteuses sur la commune. Elle indique que beaucoup de personnes trouvaient que le colis qui était fait auparavant, n'était pas aussi festif, il était plus « alimentaire ».

Monsieur FONTAN fait remarquer que, par rapport à ce qui

était fait auparavant, cela ne devait pas représenter un très gros bénéfice pour notre commerçant. Madame CHEVAL indique qu'il y a eu cette année 235 colis.

Monsieur MARTINEZ demande si cette décision est actée ou si l'on peut revenir dessus ? Madame CHEVAL rappelle que, depuis qu'elle a en charge les colis de Noël, elle a eu de nombreuses réflexions, notamment que ce colis était plus un colis d'aide alimentaire (on lui a parlé de colis pour indigents) que festif. Pour l'année prochaine, elle a demandé à la CCPM de faire partie de la commission quand il y aurait le choix du colis.

Monsieur AUTHIER indique que rien ne nous empêche de mettre en concurrence notre commerçant local et voir s'il est concurrentiel en fonction de la liste des produits proposés et choisis pour l'année prochaine.

Madame le Maire indique qu'il a été demandé à toutes les communes de mutualiser au maximum les services pour réduire les coûts.

Monsieur AUTHIER indique qu'il faut comparer ce qui peut être comparé. Et il faudra le consulter sur un colis identique à celui qui sera choisi.

Monsieur MARTINEZ demande si la CCPM participe financièrement à ces colis ?

Monsieur TYCHENSKY répond par la négative et indique que c'est un achat groupé avec la Ville de Montereau-Fault-Yonne.

12 -Chemins de randonnée

Monsieur HUSSON tient à informer les membres du Conseil qu'il a interpellé les services de l'Office du Tourisme de Montereau sur le manque d'applications en GPX pour emprunter les chemins de randonnée. En effet, on ne trouve, sur le site, que les plaquettes qui sont mises à disposition dans les différentes communes et rien en données reliées pour les applications.

Monsieur AUTHIER répond qu'avec la décision qui vient d'être prise sur les itinéraires de promenade et de randonnées des chemins ruraux, le Département va pouvoir mettre en place ce système.

Point sur le budget communal 2017

Le conseil municipal a approuvé le 12 avril 2016 l'ensemble des documents administratifs accompagnant l'adoption du budget 2017.

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation.

C'est un acte de prévision : le budget constitue le programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à exécuter sur une année.

Mais le budget communal est aussi un acte d'autorisation : le budget est l'acte juridique par lequel le Maire, organe exécutif de la collectivité locale, est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Les communes connaissent cinq types de documents budgétaires.

Le budget primitif : Il établit les prévisions de recettes et de dépenses votées par les conseillers municipaux pour une année de fonctionnement et en investissement. Le budget, une fois voté, permet aussi au Maire d'engager les dépenses, mais dans la limite des sommes prévues, ainsi qu'à poursuivre le recouvrement des recettes attendues.

Les décisions modificatives : Lors du vote du budget primitif, en début d'année, il n'est pas systématiquement possible d'appréhender les dépenses et les recettes avec toute l'exactitude souhaitée. Les décisions modificatives interviennent donc pour réajuster, en cours d'exercice, les prévisions du budget primitif.

Le compte administratif : Le budget primitif et les décisions modificatives sont des états de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif qui établit un relevé complet des opérations financières des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Le compte de gestion : Il est confectionné par le Trésorier, comptable des finances publiques, chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Ce comptable doit en outre vérifier la concordance des chiffres avec chaque opération et avec le budget voté. Il atteste également de la conformité de nos comptes avec la loi. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Le budget annexe : L'intérêt de ce type de budget est de pouvoir isoler des dépenses et des recettes liées à un service communal. Le budget du centre de loisirs appartenait à cette catégorie. Il y a obligation de tenir des budgets annexes sous certaines conditions et notamment pour



tout service soumis à la T.V.A. Le budget annexe du centre de loisirs a été intégré au budget communal à partir de l'exercice 2013.

Le vote du budget 2017 par le conseil municipal a comporté quatre phases.

- **En premier lieu, le conseil s'est prononcé sur le compte de gestion** établi par le Trésorier de Montereau qui assure, pour la commune, une mission de conseil, de surveillance et de contrôle. C'est en effet le Trésorier qui est chargé de réaliser au profit de la commune toutes les opérations d'encaissement et de règlement ordonnancées par le Maire, d'en vérifier la concordance avec les budgets votés et d'en attester la conformité avec la loi. Ce compte de gestion doit bien évidemment concorder avec le compte administratif, sans les reports cités ci-dessous, ce que le Conseil municipal a entériné en accordant, un satisfécit au comptable.
- **En second lieu, le conseil s'est prononcé sur le compte administratif 2016** pour constater la manière dont le budget primitif avait été exécuté et notamment sa réalisation par rapport aux prévisions. Cette opération est intéressante car elle permet de juger la plus ou moins bonne gestion de la commune en mettant en évidence si les dépenses ont été sous-estimées ou si les recettes ont été artificiellement gonflées.

Le tableau ci-après récapitule par chapitre les résultats obtenus en les comparant aux prévisions effectuées.



Point sur le budget communal

Compte administratif COMMUNE 2016

BUDGET FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE		CHAPITRES	PREVU	REALISE	
	MONTANT	MONTANT	%		MONTANT	MONTANT	%
Charges à caractère général	673 500.00 €	596 336.18 €	28.54%	Produits de services	152 000.00 €	162 277.70 €	6.53%
Dépenses de personnel	1 135 000.00 €	1 058 786.07 €	50.67%	Impôts et taxes	1 477 660.00 €	1 458 788.84 €	58.74%
Charges de gestion courante	227 951.00 €	221 447.37 €	10.60%	Dotations et participations	761 674.00 €	774 381.18 €	31.18%
Intérêts de la dette	64 000.00 €	61 487.29 €	2.94%	Produits de gestion courante	15 000.00 €	16 725.00 €	0.67%
Reversement FNGIR et FPCI(ex T.P.)	152 701.00 €	148 049.00 €	7.08%	Reversement sur salaires	47 000.00 €	52 775.27 €	2.13%
DIVERS	1 057.00 €	726.00 €	0.03%	DIVERS	2 866.30 €	2 087.37 €	0.08%
Opérations d'ordre	2 867.00 €	2 867.00 €	0.14%	Opérations ordre travaux	16 500.00 €	16 466.31 €	0.66%
Opérations d'ordre spécifiques	0.00 €	0.00 €	0.00%	Opérations ordre spécifiques	0.00 €	0.00 €	0.00%
SOUS TOTAL BUDGETAIRE	2 257 076.00 €	2 089 698.91 €	100.00%	SOUS TOTAL BUDGETAIRE	2 472 700.30 €	2 483 501.67 €	100.00%
Opérations non budgétaires	318 768.25 €	0.00 €	0.00%	Opérations non budgétaires	103 143.95 €	0.00 €	0.00%
Total	2 575 844.25 €	2 089 698.91 €	100.00%	Total	2 575 844.25 €	2 483 501.67 €	100.00%

EXCEDENT 2016

393 802.76 €

BUDGET INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
CHAPITRES	PREVU	REALISE		CHAPITRES	PREVU	REALISE	
	MONTANT	MONTANT	%		MONTANT	MONTANT	%
	0.00 €	0.00 €	0.00%	Taxe d'Urbanisme	6 933.49 €	15 254.75 €	3.89%
Remb. du capital de la dette	189 206.40 €	189 195.46 €	46.72%	F C T V A	72 080.00 €	72 067.74 €	18.38%
Investissement de proximité	10 202.00 €	6 894.44 €	1.70%	Subventions	96 282.50 €	84 985.00 €	21.68%
Investissement lourd	362 401.00 €	126 829.36 €	31.32%	Emprunt	300 000.00 €	0.00 €	0.00%
Divers (opérations d'ordre)	16 700.00 €	16 466.31 €	4.07%	Produits de cession	0.00 €	0.00 €	0.00%
Achat de matériels divers	120 616.00 €	65 577.47 €	16.19%	Divers (opérations d'ordre)	2 867.00 €	2 867.00 €	0.73%
		0.00 €	0.00%	Prélèvement sur fonct.2015	216 847.30 €	216 847.30 €	55.32%
Divers	40 000.00 €	0.00 €	0.00%	Divers	200.00 €	0.00 €	0.00%
		0.00 €	0.00%			0.00 €	0.00%
SOUS TOTAL BUDGETAIRE	739 125.40 €	404 963.04 €	100.00%	SOUS TOTAL BUDGETAIRE	695 210.29 €	392 021.79 €	100.00%
		0.00 €	0.00%			0.00 €	0.00%
Opérations non budgétaires	223 769.29 €	0.00 €	0.00%	Opérations non budgétaires	267 684.40 €	0.00 €	0.00%
Total	962 894.69 €	404 963.04 €	100.00%	Total	962 894.69 €	392 021.79 €	100.00%

DEFICIT 2016

-12 941.25 €

EXCEDENT GLOBAL 2016

380 861.51 €

Son analyse montre qu'en fonctionnement les dépenses ont été réalisées à 92,58% (2.089.698,91€ contre 2.257.076,00€) et que les recettes ont été couvertes à hauteur de 100,44% (2.483.501,67€ contre 2.472.700,30€), attestant ainsi du sérieux des prévisions et de la sincérité du budget primitivement voté.

Il est précisé ici que notre commune, dont la population est inférieure à 3.500 habitants, n'est pas soumise à des normes pour donner des chiffres par fonction.

Le tableau ci-après répertorie, par catégorie, les investissements réalisés au cours de l'année écoulée.

Compte administratif COMMUNE 2016	
BUDGET INVESTISSEMENT	
ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Matériels divers	65 577.47 €
Cantine Courbeton	11 177.16 €
Stade	5 379.29 €
Eclairage Vauban et rue des lilas	17 903.10 €
Ecoles :Travaux	7 768.39 €
Mairie Rue de Provins	97 810.14 €
Travaux divers	2 929.99 €
Divers	327.60 €
Divers CH 20	6 894.44 €
total	215 767.58 €
Remboursement de l'emprunt en capital	189 195.46 €
TOTAL GENERAL	404 963.04 €

Il souligne l'effort accompli par la commune pour améliorer les infrastructures existantes, terminer les équipements en matériel important.

Ces investissements ont été financés à hauteur de 307.036,79€ sur les fonds propres de la commune, de 84.985,00€ par des subventions de l'Etat, de la Région et du Département, de 0,00€ par des emprunts.

Des dépenses engagées en investissement à la fin de l'année 2016 ont été reportées pour en permettre le paiement en 2017 pour une somme de 300.000,00€ et les recettes attendues des subventions non payées en 2016 qui seront réglées en 2017 pour 11.297,50€, ainsi que de l'emprunt de 300.000,00€ fait en décembre 2016 au taux de 0,98% entré en janvier 2017 apparaissent sur le compte administratif de la commune alors que sur le compte de gestion du receveur municipal elles ne sont pas encore comptabilisées.

Nous constatons que l'exercice 2016 a produit un excédent de fonctionnement de 393.802,76€ ainsi qu'un déficit d'investissement de 12.941,25€, soit un excédent global de 380.861,51€.

En troisième lieu, le conseil a décidé de l'affectation du résultat qui permet, en intégrant les bilans de l'année 2016 à ceux des années précédentes, d'équilibrer la partie investissement des budgets, toujours déficitaire par définition, dans la mesure où les fonds propres ne peuvent provenir que des recettes de fonctionnement.

Ainsi, le bilan 2016 a permis de combler à hauteur de 225.413,04€ le déficit d'investissement constaté et d'affecter en recettes de fonctionnement le reliquat, soit 271.533,67€.

En dernier lieu, le conseil a procédé au vote du budget de l'année.

S'agissant du budget 2017, comment se présente-il ?

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

- à 2.592.887,67€ en fonctionnement,
- à 1.268.630,20€ en investissement..

BUDGET COMMUNE 2017
BUDGET FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	MONTANT	%	CHAPITRES	MONTANT	%
Charges à caractère général	682 880.00 €	26.34%	Produits de services	168 150.00 €	6.49%
Dépenses de personnel	1 075 000.00 €	41.46%	Impôts et taxes	1 472 681.00 €	56.80%
Charges de gestion courante	227 632.00 €	8.78%	Dotations et participations	646 121.00 €	24.92%
Intérêts de la dette	52 789.62 €	2.04%	Produits de gestion courante	13 000.00 €	0.50%
Reversement FNGIR et FPICet divers	152 701.00 €	5.89%	Reversement sur salaires	20 000.00 €	0.77%
DIVERS	1 464.50 €	0.06%	DIVERS	1 402.00 €	0.05%
Opérations d'ordre budgétaires	2 867.00 €	0.11%			0.00%
		0.00%			0.00%
Virement section investissement	395 906.90 €	15.27%	Excédent antérieur	271 533.67 €	10.47%
	0.00 €	0.00%			0.00%
DIVERS non budgétaires	1 646.65 €	0.06%	DIVERS non budgétaires	0.00 €	0.00%
Total	2 592 887.67 €	100.00%	Total	2 592 887.67 €	100.00%

TOTAL opérations budgétaires réelles
à comparer au Compte administratif 2 195 334.12 €

TOTAL opérations budgétaires
réelles à comparer au Compte administratif 2 321 354.00 €

BUDGET INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	MONTANT	%	CHAPITRES	MONTANT	%
	0.00 €	0.00%	Taxe d'Urbanisme	4 487.31 €	0.35%
Remb. du capital de la dette	177 196.41 €	13.97%	F C T VA	33 899.45 €	2.67%
Investissement ch 20 et 21	114 173.25 €	9.00%	Subventions	306 056.50 €	24.12%
Investissement lourd ch23	700 200.00 €	55.19%	Emprunt	300 000.00 €	23.65%
Divers (opérations d'ordre)	0.00 €	0.00%	Produits de cession	0.00 €	0.00%
Divers	40 350.00 €	3.18%	Divers (opérations d'ordre)	2 867.00 €	0.23%
	0.00 €	0.00%	Prélèvement sur fonct.2015	225 413.04 €	17.77%
Divers non budgétaires	0.00 €	0.00%	Divers non budgétaires	0.00 €	0.00%
Déficit antérieur	236 710.54 €	18.66%	Virement section fonctionnement	395 906.90 €	31.21%
Total	1 268 630.20 €	100.00%	Total	1 268 630.20 €	100.00%

BUDGET COMMUNE 2017	
BUDGET INVESTISSEMENT	
ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
DIVERS CH 20	3 300.00 €
Divers CH 21	110 873.25 €
Eclairage St Pierre	50 400.00 €
Eclairage St Pierre CCPM	150 000.00 €
	0.00 €
Eglise	420 000.00 €
Ecoles	2 400.00 €
Travaux divers	42 000.00 €
Mairie ancienne rue de Provins	35 400.00 €
divers	40 350.00 €
Divers (ordre)	0.00 €
total	854 723.25 €
Remboursement de l'emprunt en capital	177 196.41 €
Déficit antérieur	236 710.54 €
TOTAL GENERAL	1 268 630.20 €

Point sur le budget communal

Il convient de préciser que des opérations d'équilibre amènent ces chiffres.

Le budget des dépenses et recettes réelles de l'année, comparables avec les chiffres des comptes administratifs est de 2.195.334.12€ en dépenses et de 2.321.354,00€ en recettes.

Précisons qu'en quatre ans les réductions cumulées des participations de fonctionnement de l'état ont atteint la somme de 600.000,00€ s'ajoutant à la somme que nous reversons en raison de la réforme de la taxe professionnelle depuis 2012 pendant vingt ans pour 104.752,00€ chaque année.

C'est donc bien un budget sérieux et ambitieux pour la commune qui a été voté par le conseil municipal, qui a mis un point d'honneur, dans le respect des grands équilibres budgétaires, à ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont stables depuis 16 ans, malgré une baisse importante depuis quatre ans des dotations de l'état.

Les élus ont voulu que le prix des services reste stable, en effet, depuis plusieurs années, les prix des services n'ont pas fait l'objet d'augmentation.

Vos élus défendent un service public de qualité à des coûts modestes et désirent que cette notion soit pérenne et refusent des services au prix réel, comme l'Etat et certaines collectivités l'appliquent ou ont l'objectif de le faire.

Ainsi, votre commune consacre un quart de ses dépenses de fonctionnement à des services scolaires et périscolaires que sont l'éducation des enfants, leur garde, leurs loisirs et les nouvelles activités périscolaires à des prix accessibles, voire même gratuits.

Michel FONTAN,
2ème Adjoint au Maire
Chargé des finances communales

Résultats des élections présidentielles

Scrutin du 23 Avril 2017 - 1^{er} Tour

	1er Bureau	2ème Bureau	TOTAUX
NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS	1308	711	2019
VOTANTS	1037	565	1602
BULLETINS BLANCS	16	8	24
BULLETINS NULS	4	2	6
SUFFRAGES EXPRIMES	1017	555	1572

Nombre de voix obtenues par chacun des candidats	VOIX	VOIX	SUFFRAGES OBTENUS
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	43	30	73
Mme Marine LE PEN	344	191	535
M. Emmanuel MACRON	185	85	270
M. Benoît HAMON	54	27	81
Mme Nathalie ARTHAUD	8	2	10
M. Philippe POUTOU	13	8	21
M. Jacques CHEMINADE	0	2	2
M. Jean LASSALLE	7	4	11
M. Jean-Luc MÉLENCHON	229	130	359
M. François ASSELINEAU	14	8	22
M. François FILLON	120	68	188

Scrutin du 07 Mai 2017 - 2^{ème} Tour

	1er Bureau	2ème Bureau	TOTAUX
NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS	1308	711	2019
VOTANTS	962	543	1505
BULLETINS BLANCS	95	55	150
BULLETINS NULS	24	12	36
SUFFRAGES EXPRIMES	843	476	1319

Nombre de voix obtenues par chacun des candidats	VOIX	VOIX	SUFFRAGES OBTENUS
M. Emmanuel MACRON	424	227	651
Mme Marine LE PEN	419	249	668

Elections Législatives

Les élections Législatives auront lieu :

1er tour : Dimanche 11 juin 2017

2^{ème} tour : Dimanche 18 juin 2017

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00.

Salle des fêtes de l'Orée de la Bassée

Vous ne pouvez pas vous déplacer les jours du scrutin ?
Une solution, le vote par procuration.

Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix.

L'électeur choisi (le mandataire) doit :

- Etre inscrit obligatoirement dans la même commune que la personne donnant procuration (le mandant), mais pas nécessairement dans le même bureau de vote.

- N'avoir reçu qu'une seule procuration établie en France (il est possible de détenir au maximum deux procurations si l'une a été établie en France et l'autre à l'étranger ou si les deux ont été établies à l'étranger).

Motifs pour lesquels vous pouvez donner procuration :

- Obligations professionnelles,
- Etat de santé, handicap ou assistance à une personne malade ou infirme,
- Suivi d'une formation,
- Vacances...

Lieux d'établissement de la procuration :

Vous devez vous présenter en personne (*sauf incapacité médicale ou due à une infirmité justifiée par la production d'un certificat : dans ce cas un officier de police judiciaire se déplace à votre domicile sur demande écrite et production dudit certificat*) dans **les** commissariats ; les gendarmeries ou les tribunaux d'instance.

- Les personnes résidant à l'étranger, s'adressent à l'ambassade ou au consulat de France.

Pièces à fournir :

- Un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire),
- Vous devrez renseigner les nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance de votre mandataire et remplir une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement.

Détails :

Les démarches doivent être effectuées au plus tôt pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration et son traitement à la mairie.

Durée de validité :

En principe, la procuration est établie pour une seule élection et pour une durée maximale d'un an à compter de la date de son établissement (ou 3 ans pour les Français résidant hors de France) mais également pour une durée plus courte (3 mois, 6 mois ...).

Le mandant indique alors sur le formulaire la date de fin de validité et atteste sur l'honneur qu'il est de façon durable dans l'impossibilité de se rendre à son bureau de vote.

Résiliation d'une procuration :

Le mandant a la possibilité de résilier sa procuration à tout moment. La résiliation est effectuée devant les mêmes autorités. Le formulaire est le même que pour l'établissement d'une procuration.

Sur un même formulaire, le mandant peut à la fois résilier la procuration qu'il avait établi précédemment et, s'il le souhaite, désigner un nouveau mandataire.

Cependant, même s'il a établi une procuration, le mandant peut très bien se rendre à son bureau de vote et voter personnellement, si l'électeur qu'il a désigné comme mandataire n'a pas déjà voté en son nom.

A contrario, le mandataire ne pourra plus faire usage de sa procuration s'il est constaté que le mandant s'est déjà présenté au bureau de vote.

Déroulement du vote :

Il revient au mandant d'avertir son mandataire. Le jour du scrutin, le mandataire se présente au bureau de vote du mandant, muni de sa pièce justifiant de son identité, et vote au nom de celui-ci.

ALSH « NATHALIE » Des vacances de Printemps mouvementées chez les maternelles !

Les enfants ont découvert les univers des objets qui « volent, flottent et roulent » grâce aux différentes activités réalisées. Ils ont notamment fabriqué des petits trains, des avions en papier et des bateaux. Ils ont fait des ateliers pâtisseries avec le « bus cake » et l'avion en bonbons. Les animateurs leur avaient également préparé de nombreux jeux et activités sportives avec le jeu du bus, la balade pédestre, le jeu du parking et le parcours vélo !

Chez les grands, il fallait être rusé pendant les vacances pour réussir les 12 travaux d'Astérix et Obélix ! Ils ont découvert la recette de la potion magique qui les a ensuite aidés à réussir les nombreux défis qui les attendaient : le jeu de la balle romaine, les épreuves de Kermès le Perse, l'expérience culinaire de Mannekenpix ou encore l'épreuve du vénérable sommet et le lancer de menhir.

Le temps était superbe pendant ces vacances et les enfants ont pu profiter de deux belles sorties : une journée complète au centre équestre de Seine Port, où ils ont pu brosser, caresser et monter des poneys, ainsi qu'une journée à la ferme de Féricy, où les enfants sont allés à la rencontre de nombreux animaux qu'ils ont pu toucher et nourrir.

L'été arrive à grand pas et, cette année, le centre de loisirs part « **Sous les tropiques** » au mois de Juillet. Au programme de nombreuses activités manuelles et sportives : fabrication de colliers de fleurs, création de bijoux des îles, jeux d'eau, concours de limbo ou encore grande enquête « Hawaï 5-0 »...

Les aoûtens pourront quand à eux devenir des présentateurs, car le centre de loisirs s'invitera à « **La télévision** » ! Les enfants pourront alors s'amuser à redécouvrir leurs émissions préférées à travers différents jeux et activités manuelles : qui veut gagner des bonbons ? Déco, 1 semaine pour redécorer le centre, Koh Lanta le défi, Danse avec les stars, Le meilleur pâtissier...

Tout au long de ces deux mois, de nombreuses sorties seront prévues : parc des noues ou parc de la sauvagerie, sortie pêche, mais également bases de loisirs et piscines.

Une journée « rencontre inter-centres » sera organisée au mois de Juillet durant laquelle nous accueillerons des enfants venant d'autres centres de loisirs pour un grand défi sportif !

Nous vous attendons nombreux pour venir passer un été formidable au centre de loisirs !

Noémie CHIANESE

Directrice du centre de loisirs

ATTENTION,

le centre de loisirs sera exceptionnellement fermé

le lundi 14 août 2017.



Rentrée scolaire 2017 / 2018



ATTENTION, si vos enfants sont déjà scolarisés en maternelle ou à l'élémentaire, il n'y a pas d'inscription à faire pour le changement de classe.

Pour un renouvellement de dossier d'inscription de votre (vos) enfant(s) aux services périscolaires (cantine, garderie, NAP et centre de loisirs)

Sont uniquement concernés par ces inscriptions, les enfants qui restent au sein de leur établissement et qui changent de classe.

Les réinscriptions se déroulent en mairie depuis le mardi 09 mai 2017 jusqu'au vendredi 07 juillet 2017 :

les lundis, mardis et vendredis de 14h à 17h (hors jours fériés),

les mercredis matin de 10h à 12h,

les samedis 20 mai et 1^{er} juillet 2017 de 9h à 11h.

Vous avez également la possibilité de transmettre tous ces documents par mail au service périscolaire (periscolaire@saint-germain-laval.fr).

Pièces à fournir obligatoirement (apporter les originaux) :

- le dossier d'inscription dûment complété,
- livret de famille,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, EAU, GDF,...),
- le carnet de santé de l'enfant (pages des vaccins),
- le certificat de radiation (si changement de commune).

Si réinscriptions aux services périscolaires (garderies, cantines, centre de loisirs, NAP), pièces complémentaires à fournir (apporter les originaux) :

- avis d'imposition 2016 (sur les revenus 2015),
- attestation CAF/MSA,
- 3 derniers bulletins de paie du foyer,
- l'attestation d'assurance individuelle de (des) l'enfant(s) pour l'année 2017 / 2018.

Toutes les modalités d'inscription sont disponibles sur le site internet de la ville www.saint-germain-laval.fr/, à la rubrique **Vie Scolaire**.

Les dossiers de demande de réinscription seront téléchargeables en ligne ou disponibles en mairie.

Pour tout complément d'information : 01 64 32 10 62.

Catherine VIRIN

Adjointe en charge de la Vie Scolaire



.....

Pour la carte Scol'R 2017/2018, 1^{ère} demande ou réinscription, valable pour le circuit spécial scolaire dans notre commune, vous devrez obligatoirement vous inscrire en ligne sur le site du Département « seine-et-marne.fr » à partir du mardi 06 juin 2017.

Médiathèque , Le Manoir ,

Site internet de la médiathèque

De la mythologie à l'exil, du Méli-Mélo au tournoi Wii retrouvez toutes les informations et animations de la médiathèque sur le site :

st-germain-laval.bibli.fr

Ouverture

Mercredi : de 14 h à 19 h

Vendredi : de 15 h à 19 h

Samedi : de 10 h à 13 h

Médiathèque « Le Manoir »

17 Rue des Tilleuls

77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Renseignements complémentaires
au 09 63 60 03 13



MÉDIATHÈQUE

🏠 Cérémonie du 1^{er} Mai : les médailles du travail

Le 1er mai a été de nouveau l'occasion de récompenser le travail accompli. Madame le Maire a eu le plaisir de remettre à chaque récipiendaire un diplôme accompagné de quelques gourmandises préparées par La Torrification de Montereau.

Ont été mis à l'honneur pour :

- **Médaille d'honneur du travail ARGENT** : Madame BOULET Géraude, Monsieur CECCARELLI Pascal, Monsieur FONTAINE Sébastien, Madame PAILLARD Christelle, Monsieur REVET Stéphane et Madame VAN DE VELDE Virginie,
- **Médaille d'honneur du travail VERMEIL** : Madame ALBERT Brigitte et Madame ARNOUT Florence,
- **Médaille d'honneur du travail OR** : Madame ARVIN-BEROD Patricia, Monsieur BABEC Frédéric et Monsieur EL ADRHAM Mohamed,
- **Médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à** : Monsieur CHARPENTIER Gérard, Madame FLOCH Patricia, Monsieur NOU Sarath et Monsieur TIMBERT Jean-Claude.



72^{ème} anniversaire de l'Armistice - Cérémonie du 08 mai

Discours de Madame Le Maire

Mesdames et Messieurs les Elus,

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Associations d'An-
ciens Combattants,

Messieurs les Porte-Drapeaux,

Mesdames les Enseignantes,

Mesdames, Messieurs,

Le 08 Mai 1945, fut signé à Berlin l'acte solennel de capitulation sans conditions de l'Allemagne nazie qui mettait fin à la seconde guerre mondiale.

Ainsi s'achevait nombre d'années de terreur, de souffrance, de privations.

Aujourd'hui, devant le monument aux morts, nous commémorons avec émotion le 72^{ème} anniversaire de la victoire des forces alliées contre le nazisme et la barbarie.

Comme chaque année, nous tenons à rendre hommage aux combattants héroïques, aux victimes de ces terribles années de guerre et à toutes celles et ceux qui ont risqué ou sacrifié leur vie pour nous recouvrions notre liberté.

Car, surgissant des profondeurs de la France, la résistance des anonymes, ces hommes et ces femmes ordinaires qui ont fait des choses extraordinaires, a grandi dans le pays : passeurs de frontières, saboteurs aux chemins de fer et dans les usines d'armement françaises, sauveurs de juifs, les « justes » combattants du Vercors, du plateau des Glières et d'autres.

Malgré le temps et les pages d'histoire qui nous ont dévoilé tous les ressorts de ce terrible moment du 20^{ème} siècle, nous ne pouvons et nous ne pourrons jamais comprendre ce qui a pu germer dans l'esprit des hommes, ce qui a rendu possible l'horreur totalitaire et concentrationnaire d'exister.

Cette guerre-là fut sans précédent.

Au conflit militaire entre Nations, s'est ajoutée une persécution

volontaire et systématique de populations civiles, hommes, femmes, enfants, parce qu'ils étaient juifs, slaves, tsiganes, opposants politiques ou homosexuels.

Cette guerre fit plus de victimes civiles que de victimes militaires. La France pleure six cent mille morts et compte des millions de personnes déplacées, sans abri, ni ressources.

Ce 8 Mai nous rappelle donc que la paix, la démocratie, les valeurs républicaines, le respect de l'autre, la tolérance, le progrès économique, social ou environnemental sont des combats quotidiens et qu'à aucun moment, nous ne devons baisser la garde, ni relâcher notre vigilance.

Nous devons nous souvenir : aujourd'hui, demain, toujours, de ce que signifie le 8 Mai 1945.

Je voudrais d'ailleurs vous rappeler quelques paroles :

« Nous avions dix-huit ans ou un peu plus,...

Nous aimions la vie, le bruit et même un peu plus, ...

Nous aimions notre maison, notre village

et même un peu plus, ...

Nous aimions, nos pères, nos mères et beaucoup plus, ...

Nous aimions les filles, leur sourire et beaucoup plus, ...

Mais ils nous ont cassé nos rêves, nos espoirs

et beaucoup plus, ...

Ils nous ont pris nos joies, nos espérances et beaucoup plus ...

Ne les oublions pas ! ».

Souvenons-nous que, face aux grands périls qui menacèrent notre pays, il y eut toujours des hommes et des femmes capables de surmonter leur rancœur, leur partialité, leur divergence, pour lutter au nom du peuple, de tout le peuple.

Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Desserte de l'arrêt « Merlange »

Suite à plusieurs demandes des habitants du quartier de Merlange et des personnes travaillant sur les zones d'activités à proximité, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'un nouvel arrêt sera implanté Rue de Merlange.

Cet arrêt sera mis en place à partir du 1^{er} septembre 2017.

Ce serait la nouvelle tête de ligne et le nouveau terminus de la **ligne C**.

Cet arrêt sera aussi desservi par la **ligne F** en période scolaire et par la **ligne L** toute l'année.

Cet investissement est couvert à 80 % par le STIF et 20 % par le SITCOME.

L'aménagement des trottoirs sera pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire



Lieu proposé pour l'implantation de l'arrêt « Merlange »

Associations indépendantes

AÏKIDO

M. LELOUP Olivier - 06 80 17 82 60

ARTS « LEZARTISTES »

Mme FOUICH
01 64 32 72 93 / 06 30 62 86 64

BRODERIE

Mme MARTINEZ - 01 64 32 43 50

CLUB DE L'AGE D'OR

Mme CHEVAL - 01 64 32 42 26
Au club - 01 64 31 07 36

COMITE DES FETES

Mme TRINCHEAU-MOULIN - 07 86 84 00 16
(comitesaintgermainlaval@outlook.fr)

ECHECS « Le Roi Mat »

M. LE MAY - 06 07 58 72 18

ESL ST-GERMAIN-LAVAL FOOTBALL

M. PREVOST - 06 75 72 00 93

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE

« G.C.S.G.L. »
Mme VAN DOORN - 01 64 32 66 04 / 06 72 78 14 13

JUDO

M. PIERDET - 01 64 70 22 37

KARATÉ DO SHOTOKAN

M. MALOUBIER - 06 13 47 77 21



LA MAIN SOLEIL

M. ODORICO (atmainsoleil@gmail.com)
Initiation et promotion de la pratique des Beaux-Arts



LES AMIS DU PATRIMOINE

M. TYCHENSKY - 06 33 05 49 85

« LES COUSETTES DE ST GERM »

Mme DODET - 01 64 32 29 38



MUSCULATION « 100 FAMILLES »

M. DOISY - 06 11 03 50 69

PECHE A LA MOUCHE

M. CASSAIGNE - 09 54 04 33 88



SAINT GERM' VTT

M. JACQUIN - 01 64 32 47 07 / 06 23 81 87 80

TENNIS

M. MILADI - 06 11 64 00 31

LES AMIS DE L'ECOLE

Mme DERVILLEZ - 06 75 52 71 35



TIR A L'ARC

M. THEISS - 06 03 89 69 58

YOGA

Mme SCHMITT- RUBIO - 06 33 33 85 94



A.C.S.G.

RANDONNEES

M. WASQUEL - 07 77 73 67 36



GYMNASTIQUE ADULTES

M. VITORINO - 06 78 66 75 99

STRETCHING
RENFORCEMENT MUSCULAIRE
M. VITORINO - 06 78 66 75 99



Saint-Germain-Laval



Saint-Germain-Laval
Commune dynamique des bords de Seine

Le club de Gymnastique en pleine forme !

Cette année, nous sommes heureux de pouvoir accueillir les plus petits dans notre club, la participation de ces plus jeunes est dynamisante.

Les groupes compétition ont bien représenté notre club sur toutes les rencontres.

Cette année, 7 équipes engagées :

- Les enchaînements 7/10 ans en phase départementale se placent 5^{ème} et en phase régionale, l'équipe termine également 5^{ème}. Pour la plupart se fût leur première participation en compétition.
- L'équipe niveau 8 (11 ans et plus) finit vice-championne départementale, elle se qualifie pour les régions, se classe 7^{ème} et se qualifie pour la ½ finale nationale qui se déroulera en mai à Wingles.
- L'équipe niveau 7 (7/10 ans) monte en compétition départementale sur la deuxième marche du podium et continue sur sa lancée en région où elle finit 3^{ème}. Cette équipe participera en mai aux finales jeunes qui se dérouleront à Goussainville.
- L'équipe niveau 6 (11ans et plus) participe aux départements et finit 5^{ème}, tandis que pour la compétition en région elle finit 8^{ème}.
- L'équipe niveau 5 (11 ans et plus) monte sur la 3^{ème} marche du podium en compétition départementale et finit vice-championne régionale en mars à Ecuelles. Cette équipe continue en ½ finale en mai à Wingles.
- L'équipe niveau 4 (14/18 ans) finit vice-championne départementale et se qualifie pour les régions à Gargenville où elle finit 5^{ème}. Cette équipe participera également à la ½ finale à Wingles en mai.
- L'équipe niveau 4 (11ans et plus) monte sur la deuxième marche du podium en phase départementale et bravo à Malaurie qui obtient le titre de vice-championne départementale en individuelle. Elle se qualifie en région et finit 9^{ème}.

Un grand bravo à toutes !

Nous leur souhaitons bonne chance pour la suite en espérant que les podiums continuent. Et nous espérons des qualifications pour les finales nationales qui auront lieu le 10 et 11 juin prochain à Châteauroux.

Nous vous donnons rendez vous le 24 juin prochain pour notre gala de fin d'année pour une démonstration de tous les gymnastes du club.



3ème journée des Arts Créatifs



La troisième édition de la « JOURNEE des ARTS CREATIFS » a tenu toutes ses promesses.

Depuis deux années, de nombreuses associations ou particuliers passionnés de Saint-Germain-Laval et des communes environnantes ont participé à cette journée d'échanges, de rencontres et de valorisation des activités d'art manuel.

Notre but principal est une présentation des activités associatives pour transmettre la force et la qualité que les bénévoles ont à partager leurs idées, leur savoir-faire et leur pratique. Trop souvent, elles sont très ou trop méconnues, voire inconnues, y compris même de la part des habitants des communes !

Nous souhaitons simplement promouvoir leur existence à notre entourage.

Cette année encore, nous avons été très heureux d'accueillir ce samedi 1^{er} avril, à la salle des fêtes de l'Orée de la Bassée à Saint-Germain-Laval un panel éblouissant de réalisations manuelles très variées :

- Ghislain et son collègue, fan de meccano ;
- l'art floral par l'équipe dynamique des « Fleurs Mystérieuses » de la Grande-Paroisse,
- les photophores et bougeoirs magiques de Coralie ;
- l'atelier de broderie de notre commune ;
- un atelier original de déco au crochet ;
- la dentelle au fuseau de Mmes Pfister et Guérineau, dentellières locales (une association est en cours de création au sein de laquelle vous pourrez progresser ou vous initier prochainement) ;
- l'atelier de peinture local « Lezartistes » exposant leurs réalisations ;



- les deux clubs d'activités manuelles aux productions remarquables de Châtenay-sur-Seine et Marolles-sur-Seine ;
- l'atelier de peinture sur porcelaine et sur soie de Varennes-sur-Seine, qui, pour sa première participation, nous a fait découvrir un art où la dextérité est synonyme de beauté.
- l'association « Agir pour la Mauritanie » qui a présenté le fruit de sa démarche humanitaire, dont la correspondante 77 demeure à Vernou et dont le président nous avait fait l'honneur de sa présence. Pour tout contact : www.agirenmauritanie.fr

Un des points d'orgue de cet après-midi fut dans un premier temps, le défilé de « mode » des Cousettes de St Germ', par des couturières transformées pour un jour en mannequin. Elles furent vivement applaudies pour la qualité de leurs travaux. Les commentaires très avertis de Guy donnèrent à ces dames un enthousiasme évident à gérer leur stress devant une foule de connaisseurs. Jacqueline, l'animatrice, fut vivement remerciée par « ses » couturières et Madame de Saint Loup, Maire de Saint-Germain-Laval, les honora également ainsi que les participants présents.

Mais le deuxième moment fort de cette troisième journée, fut l'anniversaire des 10 ans d'existence du club de broderie de la commune qui avait, pour l'évènement, mis les bouchées doubles. La réalisation d'une bannière d'une grande qualité qui demanda des semaines de labeur mit en évidence le travail et l'engagement des membres de ce club. Si vous souhaitez adhérer à ce club, retrouvez-les tous les vendredis de 13h30 à 16h30 à la salle de la couture, Rue des Pins, dans la cité de Courbeton.

Le public ne s'y trompa pas et au fil des années les visiteurs sont de plus en plus nombreux, touchés et intéressés par cette présentation d'art créatif.

Les démonstrations présentées au public ont attiré l'attention, la curiosité et parfois l'envie de se lancer dans une activité méconnue qui peut sembler « difficile » au premier abord !

Un vin d'honneur fut servi pour clôturer cette journée dans la convivialité et trinquer en l'honneur de tous les participants, de Marie-Laure Martinez, présidente du club de broderie et de toutes ses collègues.

L'art est le lieu de la liberté parfaite (André Suarès - 1868-1948, poète, essayiste, critique littéraire, dramaturge français).

Marinette et Michel Husson



Création d'un atelier de dentelle aux fuseaux

Si vous souhaitez découvrir et pratiquer cet art, rejoignez Mme PFISTER Jeannine !

Pour plus de renseignements, contactez l'animatrice au 06.31.86.33.71 ou venez à la réunion d'informations qui aura lieu le lundi 26 Juin 2017 à 14h30 à la salle de l'atelier couture, Rue des Pins dans la cité Courbeton.



INFORMATIONS

Nouvelles modalités pour les cartes d'identité

Depuis le 1^{er} Février 2017, les Cartes Nationales d'Identité ne peuvent être demandées ou renouvelées que dans les communes ayant un dispositif de passport, soit la mairie de **Montereau-Fault-Yonne pour les habitants de notre commune**.

Ci-dessous les horaires de la mairie de Montereau pour faire / refaire votre pièce d'identité ou votre passeport biométrique :

Lundi : de 9h à 11h et de 14h avant 17h

Mardi : de 9h à 11h et de 14h avant 19h15 (ouvert en soirée)

Mercredi : de 9h à 11h et de 14h avant 17h

Jeudi : de 9h à 11h et de 14h avant 17h

Vendredi : de 9h à 11h et de 14h avant 16h

ATTENTION : Juillet et Août le mardi jusqu'à 17h15

Permanence du Samedi : de 9h à 11h seulement pour les habitants de Montereau-fault-Yonne.

ATTENTION : Présence obligatoire des demandeurs majeurs et mineurs lors du dépôt et de la remise de la demande

Informations relatives aux cartes grises

A partir du mois de Novembre 2017, la gestion des cartes grises et des permis de conduire se fera uniquement par internet et non plus en Préfecture ou en Sous-préfecture.

Pour plus d'informations, rendez vous sur le site www.service-public.fr



Concours départemental Villes et Villages Fleuris

Vous aimez fleurir votre jardin, votre balcon, votre commerce, votre ferme... Participez au concours départemental des Villes et Villages Fleuris afin d'améliorer votre cadre de vie tout en profitant des bienfaits du jardinage. Vous pourrez cultiver et embellir votre jardin tout en partageant une activité agréable en famille.

En 2016, de nombreux Seine-et-Marnais ont participé au concours organisé par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et Seine-et-Marne Tourisme en partenariat avec les communes du département. Les jardiniers amateurs ont rivalisé d'imagination et de créativité pour présenter des jardins joliment fleuris et parfaitement entretenus. Tout le monde a sa chance, il suffit d'avoir un peu de goût et de patience. Vous êtes de plus en plus nombreux à adopter de nouveaux comportements visant à économiser l'eau et à limiter le désherbage et les produits chimiques. Le jury départemental fut ravi de constater que chacun, à son niveau et selon ses moyens, a tenu compte dans son fleurissement des préoccupations environnementales.

Afin de récompenser les meilleurs fleurissements, Seine-et-Marne Tourisme s'entoure de partenaires comme les jardinerie, les pépiniéristes locaux ainsi que d'autres acteurs touristiques qui offrent différents lots. Trois remises des prix seront organisées à l'automne dans le département. De nombreux prix attendent les participants pour récompenser les initiatives collectives, le commerce, la façade ou le balcon le mieux fleuri, l'originalité, le développement durable, le potager, le jardin familial et le petit jardinier. Les gagnants se verront offrir un séjour en gîte de France ou logis de France, des week-ends, des bons d'achats...

Parents, enfants, grands-parents et commerçants, vous êtes tous invités à participer au Concours des Villes et Villages Fleuris et ainsi contribuer à l'embellissement de votre département.

Renseignez-vous et inscrivez-vous en Mairie rapidement



Quelques idées d'éco-gestes pour l'entretien de votre jardin

Comment bien choisir ses plantes, tout en économisant l'eau et en évitant les produits chimiques :

- Préférez des espèces vivaces ou des variétés de haies indigènes qui consomment peu d'eau.
- Comblez vos espaces vides afin d'éviter l'envahissement d'herbes spontanées.
- Implantez vos plantes annuelles et bisannuelles dans des endroits ombragés ou abrités.
- Arrosez vos plantations le matin, ou mieux, le soir de sorte qu'elles puissent « s'abreuver » toute la nuit en profitant de la fraîcheur.
- Récupérez l'eau de pluie grâce à des tonneaux, des cuves, ou des citernes enterrées.
- Utilisez des plantes couvresol pour ralentir l'évaporation de l'eau et la pousse de mauvaises herbes.
- Biner, griffer, ratisser, améliorent la perméabilité du sol lors des pluies et de l'arrosage.
- Privilégiez un binage manuel plutôt que le recours aux produits chimiques.

Consulter les conseils pratiques « éco-gestes et jardinage » sur le site de l'eau en Seine-et-Marne <http://eau.seine-et-marne.fr/eco-gestes/>

ou sur le site de Seine-et-Marne Environnement <http://www.seine-et-marne-environnement.fr/>



UN FROTTIS tous les 3 ans, c'est important !

Pour prévenir le cancer du col de l'utérus, faire un frottis, entre 25 et 65 ans, tous les 3 ans, c'est important !

Le saviez-vous ?

Votre frottis peut être réalisé par un gynécologue, un médecin généraliste, une sage-femme ou un laboratoire (sur prescription médicale).

Liste des professionnels de santé consultable sur l'annuaire santé d'ameli.fr

ameli.fr

🏠 Déchetterie de Montereau-Fault-Yonne

1 rue des Prés Saint-Martin - 77130 Montereau-Fault-Yonne - Tél. : 01 60 57 00 52



Horaires d'Été (du 1^{er} avril au 30 septembre)

Lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
 Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
 Mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
 Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
 Vendredi : de 13h30 à 19h00
 Samedi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
 Dimanche : de 8h30 à 13h30

🏠 Collecte des encombrants Jeudi 15 Juin 2017

Attention, ne sont pas autorisés les déchets d'équipements électriques et électroniques, tous déchets supérieurs à 50kg et qui excèdent 2m de long, les bouteilles et cartouches de gaz, les extincteurs, les produits chimiques et peintures, les déchets automobiles, les végétaux, les gravats, le béton, l'amiante, ainsi que le matériel professionnel et agricole.

🏠 Collecte des déchets

Mardi (poubelle jaune : emballages ménagers)

Jeudi (poubelle marron : déchets ménagers)



🏠 Utiles

Pensez à sortir vos conteneurs la veille et pour faciliter le travail des collecteurs, pensez également à présenter vos conteneurs les poignées tournées vers la route.

Des questions ?

Contactez le **N° Vert 0 800 45 63 15** du SIRMOTOM
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Mission Locale du bassin économique de Montereau



La Mission Locale accueille, conseille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, en recherche d'emploi ou de formation.

Permanence à la Mairie de 13h45 à 17h30 les mercredis :



31 mai 2017

14 et 28 juin 2017

Pour prendre rendez-vous, contacter :

Jessica IMIRA ou Véronique REZZOUG au 01 60 57 21 07.

🏠 Journée Défense Citoyenneté



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

Avis aux demandeurs d'emploi

La ville de Montereau vient de passer un accord avec une start-up qui développe un dispositif tout à fait performant qui permet de porter à la connaissance des demandeurs d'emploi les offres disponibles à proximité de leur domicile.

C'est ainsi que vous pouvez désormais consulter, 24 h sur 24, sur le site internet de la Mairie

www.ville-montereau77.fr

l'ensemble des offres d'emploi disponibles dans notre région proche.

Déclaration des revenus 2017

Campagne de déclaration des revenus 2017



1. Calendrier de déclaration des revenus

- Dates limites de souscription des déclarations en ligne pour le département de Seine-et-Marne – **le 6 juin 2017 à minuit.**
- Date limite de dépôt des déclarations papier : **le 17 mai 2017 à minuit.**

2. Obligation de déclarer en ligne

Les contribuables, dont la résidence principale est équipée d'un accès à internet et dont le revenu fiscal de référence 2015 était supérieur à **28 000 €** doivent déclarer leurs revenus par voie électronique sur le site impots.gouv.fr



La première fois, le contribuable doit se munir des identifiants présents sur sa déclaration 2042 pré-remplie reçue en avril et sur son avis d'impôt de l'année dernière :

- numéro fiscal (13 chiffres en haut de la 1^{er} page de la dernière déclaration de revenus) ;
- numéro d'accès en ligne (7 chiffres en haut de la 1^{er} page de la dernière déclaration de revenus) ;
- revenu fiscal de référence (dans le cadre « Vos références » de votre dernier avis d'impôt sur le revenu).

Une fois l'accès validé, la connexion s'effectue avec :

- son numéro fiscal ;
- son mot de passe.

3. Demande de fiabilisation des coordonnées bancaires et des états civils des enfants à charge de plus de 15 ans via la déclaration de revenus :

L'utilisateur doit sur la déclaration en ligne ou papier :

- vérifier, corriger et valider si nécessaire les informations relatives à son état civil ;
- **compléter ou modifier ses coordonnées bancaires ;**
- **compléter l'état civil de ses enfants mineurs de plus de 15 ans.**



4. Le service de déclaration en ligne offre simplicité, sécurité et souplesse : correction en ligne de la déclaration

- si la déclaration a été faite en ligne : **elle peut être corrigée plusieurs fois dans la limite du délai de dépôt ;**
- après réception de l'avis d'impôt, un service de correction des déclarations effectuées en ligne est disponible sur impots.gouv.fr de début août à mi-décembre.

DÉCLARATION DE REVENUS EN LIGNE

L'impôt s'adapte à votre vie

impots.gouv.fr



A NOTER !

Elections législatives

1^{er} tour : dimanche 11 juin

2^{ème} tour : dimanche 18 juin

Salle de l'Orée de la Bassée

17 Juin

Tournois de Football

Stade de Pontville

09 Septembre

Soirée « Rock N' Roll » avec Les Rockers

Organisée par le Comité des Fêtes

Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée

17 Septembre

Course de Côte de Tréchy

Organisée par L'ASA Melun

16 Juin

Fête du club de Judo

Salle des sports de Courbeton

24 Juin

Gala du club de Gymnastique

Salle des sports de Courbeton

16 Septembre

Forum des associations de 11h à 18h

Salle des Fêtes de l'Orée de la Bassée

24 Septembre

Vide-grenier du COS de Saint-Germain-Laval

INFORMATION MAIRIE



En raison du pont de l'Ascension et
du lundi de Pentecôte,
les écoles ainsi que les
services municipaux seront fermés les
vendredi 26 et samedi 27 mai 2017,
ainsi que le 05 juin 2017.



GAZEL

Alimentation Générale

**Centre Commercial
du Bas de la Montagne
Saint-Germain-Laval**

Vous accueille 7j / 7

De 8 h à 13 h

Et de 14 h 30 à 20 h

& réalise vos travaux de couture

**Tél : 06 83 14 31 08
01 64 70 23 72
01 60 74 42 06**

ESPACE PUBLICITAIRE
DISPONIBLE

Saint-Germain-Laval



Permanence du Maire,
des Adjoints et des Conseillers
Municipaux

Samedi : de 9h à 11h
(sauf pendant les
vacances scolaires)

Coordonnées de la Mairie
Mairie - 1 rue de Verdun - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL
Tél. : 01 64 32 10 62 - Fax : 01 64 32 90 69

mairie.st-germain-laval77@laposte.net
(demandes autres que concernant la vie scolaire et périscolaire)

periscolaire@saint-germain-laval.fr
(inscriptions cantines, garderies, NAP et centre de loisirs)

Site internet
www.saint-germain-laval.fr



Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie

Lundi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
Mardi / Mercredi / Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Jeudi : fermé au public toute la journée
Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

Tous droits réservés - Photos Mairie - © 2012 - 2017

Directrice de la publication - Responsable de la rédaction, conception et réalisation :
Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Distribution et Impression :
Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843